

Chèque CREA « Micro-crédit »

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Le chèque CREA « Microcrédit » permet de bénéficier d'un accompagnement et de conseils dans le but d'obtenir un financement par un microcrédit compris entre 500 € et 10 000 € pour la création ou le développement (moins de 12 mois d'activité) d'une entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi souhaitant créer une entreprise sur le territoire de la région Grand Est,
- les jeunes de moins de 30 ans souhaitant créer une entreprise sur le territoire de la région Grand Est,
- toute entreprise immatriculée depuis moins de 12 mois dans le Grand Est avec un besoin en financement de 10 000 € maximum pour le démarrage de son activité.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Le chèque correspond à la participation financière de la Région aux conseils et à l'expertise dispensés par l'opérateur au bénéfice du créateur.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le chèque CREA « Microcrédit » à une valeur de 900 €.

Le montant qui figure sur le chèque CREA « Microcrédit » correspond à la participation financière de la Région aux conseils et à l'expertise dispensés par l'opérateur au bénéfice du créateur.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le montant du chèque est versé à l'opérateur après la réalisation de l'accompagnement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Les demandes de chèques CREA sont à faire auprès de la Région Grand Est.

Pour toute question sur les chèques CREA, merci d'écrire à l'adresse beestentreprendre@grandest.fr.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Demandeur d'emploi
 - > Dirigeant
 - > Jeune

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
 - 1 Place Adrien Zeller
 - BP 91006
 - 67070 STRASBOURG Cedex
 - Téléphone : 03 88 15 68 67
 - Web : www.grandest.fr